



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Privas, le 01/07/2023 à 05h00.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Violences urbaines commises dans plusieurs communes du département**

#### **Rappel des faits, localisation de l'évènement**

Des faits de violences urbaines se sont produits la nuit du **30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2023**, dans plusieurs communes du département.

À Privas, quartier Lancelot, une dizaine de jeunes mineurs, vêtus de noir et de cagoules, ont commis plusieurs troubles à l'ordre public. Un tir de mortier, 3 poubelles brûlées, l'incendie d'un camion du bailleur social Ardèche Habitat et une tentative d'incendie d'un garage à Lancelot, ont été recensés.

À Annonay, dans les quartiers du Zodiaque et de la Croze, des troubles ont impliqué un groupe d'une trentaine de mineurs également. Les individus ont incendié 12 véhicules dont 4 dans un parking sous-terrain situé rue Notre-Dame. Ils ont lancé deux de ces véhicules en direction des gendarmes et des sapeurs pompiers engagés. L'un d'entre eux a heurté un véhicule du SDIS. 20 poubelles ont également été incendiées.

6 tirs de LBD ont été effectués et 24 grenades lacrymogènes ont été utilisées par les forces de l'ordre.

À Tournon-sur-Rhône, quartier la Soric, trois palettes non-incendiées ont été disposées sur la voie publique afin d'entraver la circulation et une poubelle a été brûlée.

#### **Action entreprise**

Une intervention des services de police et de gendarmerie appuyés par les sapeurs pompiers du SDIS a permis de faire cesser les violences et de limiter les dégradations.

**Aucun blessé n'est à déplorer.**

Au total, 39 effectifs de gendarmerie ont été engagés sur le secteur d'Annonay-Tournon, 18 agents de la police nationale dans les trois zones police de l'Ardèche (Privas, Aubenas et Guilhaud-Granges) et 15 véhicules du SDIS dans tout le département.

Le Procureur de la République a été saisi.



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé par M. le préfet de l'Ardèche, Thierry DEVIMEUX.

**Pour rappel, des mesures de police administrative ont été prises dans le département :**

Un arrêté préfectoral interdisant la détention et le transport d'armes ou d'objets pouvant constituer une arme par destination et la vente ou le transport d'artifices et d'hydrocarbure au détail, d'acides, de produits inflammables, chimiques ou explosifs ;

**Ces mesures sont effectives du 30 juin 2023 à 20h au 4 juillet 2023 à 6h**

**M. le préfet condamne fermement ces violences, appelle au calme. et à la responsabilité, notamment celle des parents.**

Il salue l'engagement et l'efficacité des forces de sécurité et de secours.

Tenez-vous informé(e) en consultant nos réseaux sociaux et notre site internet [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr). Ne relayez pas d'informations non officielles.

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 75 66 50 07/14/16  
Mél : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)  
[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)



@Prefet07

Rue Pierre Filliat – BP 721  
07007 Privas CEDEX